



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-07-2026 /

Dossier complet le : 24-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021423/KK P

1 Intitulé du projet

Extension du crematorium de Cuers (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE

Raison sociale

LA SOCIETE DES CREMATORIUMS DE

N° SIRET

40276178700231

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

TROUBOUL

Prénom(s)

Cedric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
48. Crématoriums., 48A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à agrandir et reaménager le crématorium ainsi que la chambre funéraire, incluant le remplacement des appareils de crémation et du système de filtration. Aucun défrichement à prévoir. Des travaux de démolition seront nécessaires, notamment pour le reaménagement interne du bâtiment, le remplacement des appareils de crémations et l'agrandissement (taille réduite) du bâtiment (cote nord-est). Le projet se trouve partiellement sur 2 parcelles cadastrales de 3 377 m² au total : AD 55 et AD 64. Le bâtiment comprendra : - une zone technique (y.c. 1 salle de crémation pour l'appareil de crémation et le système de filtration) - une zone d'accueil du public (y.c. 2 salle de cérémonies, sanitaires, salle de remise des urnes) - 7 chambres funéraires - un jardin de recueillement. Le stationnement existant, situé à l'extérieur de l'enceinte du crématorium, ne fera l'objet d'aucune modification. Voir annexe n° 5 - plans de masse actuel et projet

4.2 Objectifs du projet

La commune de Cuers met à profit le renouvellement de la délégation de service public (DSP) de son crématorium pour réaliser des travaux de reaménagement et d'extension. Les objectifs de l'opération sont les suivants : - Séparer totalement les flux des usagers fréquentant le crématorium et les chambres funéraires ; - Augmenter le nombre de chambres funéraires ; - Améliorer l'accueil des usagers avec la création d'une seconde salle de cérémonie ; - Remplacer les appareils de crémation vieillissants par des équipements plus récents et plus respectueux de l'environnement (consommation de gaz réduite, rejets atmosphériques optimisés) ; - Ajouter un troisième appareil de crémation - Mettre l'ensemble du site aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - Limiter les délais de crémations pour les ramener à 3-4 jours (contre 13 jours) - Assurer un fonctionnement normal du service public. De manière générale, aujourd'hui, plus de 40% des obsèques sont suivies d'une crémation et ce taux augmente d'un point par an. Il est ainsi attendu que 50% des obsèques soient suivies d'une crémation en 2030. La Société des Crématoriums de France, titulaire du contrat de DSP, a à sa charge les travaux de modification du crématorium ainsi que sa gestion et son

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus sur une durée totale de 16 mois et seront effectués en dehors de l'emprise publique. Une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) sera mise en œuvre sur le projet. En phase travaux, cela passe par un chantier à faibles nuisances visant à réduire les impacts négatifs du chantier sur l'environnement et le voisinage, notamment en termes de bruit, de poussières et de gestion des déchets. Le crématorium assurera la continuité de service pendant les travaux. Les premiers travaux concerneront la partie crémation. Afin de garantir la sécurité du personnel et le maintien de l'activité, un appareil de crémation provisoire sera installé. À cet effet, la création de la seconde salle de cérémonie sera réalisée en priorité pour accueillir temporairement cet équipement. Les travaux lourds de modification structurelle du bâtiment seront ensuite engagés pour procéder à la dépose des appareils existants et à l'installation des nouveaux équipements définitifs. Après la mise en service de ces derniers, l'appareil provisoire sera retiré. En parallèle, les travaux de gros œuvre liés à l'extension de la zone des chambres funéraires seront exécutés. L'opération se clôturera par les travaux de second œuvre et de modernisation intérieure de l'ensemble du bâtiment (crématorium et chambres funéraires).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les travaux projetés permettront de dissocier les flux d'utilisateurs entre l'activité du crématorium et celle des chambres funéraires. Ils assureront également une meilleure séparation physique entre les zones techniques et les espaces ouverts au public. Le crématorium comprendra donc 2 nouveaux appareils de crémation (modèle FTIII) : ils seront munis d'un dispositif d'introduction des cercueils et équipés d'une ligne de filtration double. Le crématorium sera également équipé d'un pulvérisateur de calcaire. De manière générale, le système de traitement et de filtration des effluents gazeux sera très performant : la qualité des rejets sera supérieure aux normes en vigueur de l'arrêté du 28 janvier 2010. (Annexe 11) L'accès au crématorium se fera via la rue du Souvenir Français.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire articles L. 421-1 et R. 421-1 et suivants du code de l'urbanisme. et autorisation de création d'un crématorium délivrée par le préfet de département (articles L. 2223-40 et R. 2223-74 CGCT)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projet Surface plancher bâtiment Emprise bâtiment Appareil de cremation	(2 250, m2) (681, m2) (948, m2) (2, appareil)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 39 Voie : Rue du Souvenir Francais

Lieu-dit :

Localité : 39 Rue du Souvenir Francais 83390 Cuers

Code postal : 83390 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°4'5"E. Lat. : 43°14'24"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de CUERS - zone UC (Urbanisee)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Emprise bâtiment : 861 m² --> 948 m² Appareils de cremation : remplacement des 2 existants et du système de filtration Chambres funéraires : 4 --> 7 Salle de cérémonie : 1 --> 2 Autorisation initiale : 18 mai 1992

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les plus proches sont - ZNIEFF de type I : n°930012517 "Vallon de l'Estelle" à environ 10,5 km du projet - ZNIEFF de type II : n°930012497 "Vallon de la Foux" à 1,9 km du projet Voir Annexe 8
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La plus proche est à 3,6 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	L'espace le plus proche est le Parc naturel régional de la Sainte-Baume à 3,5 km. Le second espace le plus proche est le Parc National "Port-Cros" (FR3400002) : son aire d'adhésion est située à 11 km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE de 4e échéance - DDTM 83). Au vu des cartes de bruit stratégiques établies dans ce cadre, le projet se situe dans une zone non impactée par ces nuisances. Voir Annexe 8
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se trouve à 54,6 km du site UNESCO le plus proche. Le projet se trouve dans un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques : Aqueduc des Cinq-Ponts Il n'existe aucun site patrimonial remarquable à proximité (12,8km). Voir Annexe 8
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone humide RAMSAR la plus proche est à 16 km. D'après le site sig.reseau-zones-humides.org, la zone humide caractérisée la plus proche se situe à 48 m du projet : elle est matérialisée sur les bordures du cours d'eau "Le Meige Pan" Voir Annexe 8
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Aucun PPR Naturel ou Technologique sur la commune
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Existence d'un porteur à connaissance pour le risque inondation - événement centennal cartographie : le projet ne se trouve pas dans les zones impactées (cf. annexe 8).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollué n'est référencé BASOL à proximité du projet (le plus proche se trouve à plus de 3 km).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	ZRE bassin du Gapeau (eaux superficielles)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Il existe un captage AEP sur la commune de Cuers : le périmètre de protection éloigné se trouve à 460 m du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le plus proche se trouve à 5,9 km (Colline de Pierrefeu).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les plus proches sont : - directive Habitats : FR9301608 (Mont Caume - Mont Faron - Foret domaniale des Morieres) a 4,5 km - directive Oiseaux : FR9312016 (Falaises du Mont Caume) a 12,3 km Voir Annexe 7
D'un site classé ?	☐	☒	Le plus proche est a 1,8 km (Les barres de Cuers)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'eau consommée par le crematorium provient du reseau communal d'eau potable (pas de prelevement direct dans le milieu naturel via un forage). Les utilisations de l'eau concernent les besoins en eau potable estimes a quelques centaines de litres par jour (pas d'eau de process)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les volumes de terrassement seront évacués par l'entreprise titulaire du marche vers un centre agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	non concerne
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux necessaires (electricite, telecom, gaz, eau potable) sont deja connectes au crematorium existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est un reamenagement du batiment existant dans une zone tres fortement urbanisee.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est un reamenagement du batiment existant dans une zone tres fortement urbanisee. Le site Natura 2000 le plus proche est a plus de 4km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est un reamenagement du batiment existant dans une zone tres fortement urbanisee, sur la meme parcelle cadastrale.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerne - le projet est en dehors de zonage (PPRT) Pas de canalisation de transport de matieres dangereuses (TMD) a proximite (+ 1,8km) Pas d'ICPE proche en activite Voir annexe 9
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation : en dehors des zones d'alea centennal Retrait et gonflement des argiles : alea moyen Alea sismique : faible Alea feu de foret : moyen --> les modifications structurelles internes du batiment tiendront compte des alea argiles et sismiques; --> l'amenagement paysager du site etant tres faible, les OLD sont respectees
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	les rejets du crematorium sont conformes aux valeurs limites. Plusieurs etudes sanitaires realisees sur des installations similaires et superieures : absence de risques pour la population (Annexe 11)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le crematorium etant deja existant, le projet n'engendrera qu'une augmentation marginale du trafic routier, liee principalement au passage de 4 a 7 chambres funeraires.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet integre des equipements techniques (aerorefrigerants, CTA) generateurs de bruit. Leur conception garantit l'absence d'emergence acoustique réglementaire au droit des habitations
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	D'apres les cartes de bruit, il se trouve dans des zones non impactees. Le projet comprend l'isolement acoustique de certaines salles dans le respect de l'art. 3 de l'arrete du 11/04/2023
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Projet conforme aux dispositions du CGCT (crematorium), a l'arrete du 28 janvier 2010 (hauteur de la cheminee et concentrations maximales de rejet) et a l'arrete du 11 avril 2023 Ligne de filtration performante : reduction des concentrations de polluants pouvant etre inferieures a 50% des valeurs de l'arrete (Annexe 11) Valeurs de rejets attendues plus faibles qu'actuellement.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Non concerne
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux domestiques generees par les visiteurs et employes : vers le reseau public de collecte Aucun effluent de process Eaux pluviales : vers le reseau public de collecte La gestion globale des effluents est inchangee.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les residus metalliques issus de la cremation font l'objet d'une collecte, d'un traitement et d'une valorisation dans le cadre d'une filiere specifique geree par un operateur externe agree. La tracabilite de ces materiaux est integralement assuree. Le reactif de filtration est quant a lui evacue vers un centre agree. Un contrat est passe avec une entreprise specialisee dans la gestion des dechets qui prend en charge leur transport jusqu'a une
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'extension du batiment fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme au titre des modifications architecturales projetees. Le projet etant situe dans un perimetre protege, l'Architecte des Batiments de France (ABF) sera consulte pour avis.D'une maniere generale, aucune autre modification substantielle de l'existant n'est prevue : les zones impactees par les travaux de raccorderment seront rehabilitees a l'identique. (Annexe 9)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Non concerne

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures de réduction seront mises en place. Les nouveaux appareils de crémation viennent remplacer des équipements vieillissants montrant des difficultés à respecter les normes de rejet (cf. annexe 11). Ils seront équipés d'un système de filtration double (c'est-à-dire commun aux 2 équipements) : celui-ci permettra de réduire les concentrations de polluants des fumées de crémation rejetées dans l'atmosphère, donnant des rejets toujours conformes à la réglementation. Les données fournies par le constructeur de l'appareil de crémation et de la ligne de filtration, Facultatieve Technologies, montrent même que les rejets seront inférieurs à 50% des valeurs limites prévues par l'arrêté du 28 janvier 2010. Des mesures régulières des rejets seront effectuées (après la mise en service, puis tous les 2 ans). L'installation est (et sera toujours) conforme à minima aux arrêtés du 28 janvier 2010 (hauteur de cheminée) et du 11 avril 2023 (caractéristiques techniques du crématorium et de l'appareil de crémation). Le crématorium respecte également le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2223-99 et suivants).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En s'appuyant notamment sur les éléments développés au point 6.5, il apparaît qu'une évaluation environnementale systématique n'est pas requise pour ce projet. En effet, les rejets atmosphériques des nouveaux appareils de cremation seront largement inférieurs aux seuils réglementaires fixes par l'arrêté ministériel (émissions inférieures à 50 % des normes en vigueur). Le remplacement des équipements actuels par des technologies de filtration de dernière génération permettra ainsi d'améliorer significativement la qualité des rejets et de réduire l'empreinte environnementale du site. De plus, le projet n'impacte aucune zone naturelle ou sensible, les travaux se déroulant intégralement sur l'emprise d'une installation existante, au sein d'une parcelle à 100 % artificialisée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MAIRE

Prénom Audrey

Qualité du signataire	Responsable juridique
-----------------------	-----------------------

À Paris

Fait le 24-07-2026 / / /

Signature du (des) demandeur(s)